



TV Santé, obligation d'achat pour valider un gain

Par **tacka**, le **04/05/2009** à **09:56**

Bonjour,

Je reçois souvent des imprimés de la société TV Santé qui m'annonce que j'ai gagné 15 500 € et que ceci n'est pas un jeu donc ce gain me revient .

Il me demande de passer une commande pour valider et confirmer mon adresse postale.

Ont'il le droit de m'obliger à passer une commande car je leur ai envoyé, sans commande, et je ne reçois jamais rien et ils me renvoient tout le temps ce même imprimé. Pourtant, il est bien stipulé que ce n'est pas un jeu et que la somme est pour moi ?

Pouvez vous me dire s'ils y sont le droit de faire ça ? et quel sont mes droits pour qu'il respecte ce qui sont écrit ?

Merci d'avance.

Par **timone**, le **13/02/2012** à **15:08**

Bonjour à tous,

Moi aussi, j ai reçu 3 courriers de TV Santé. Le premier, je n'en ai pas tenu compte. Environ une semaine plus tard, j'ai reçu un autre courrier en me disant que j'étais bien la gagnante de

15.500 euros et que j'avais 7 jours pour envoyer. J'ai fait une commande pensant c'était vrai et, aujourd'hui, j'ai un courrier de leur part, pas de chèque et toujours la même pub.

Je demande une aide, si on peut me renseigner vu que j'ai passé une commande. Comment je peux réclamer ? J'ai envoyé un mandat cash de la somme 29,95 € et je pense aussi réclamer la somme de 15.500 euros que j'ai gagnés.

Merci si vous avez un renseignement à me donner. Ce courrier TV Santé Nivelles ou Lille est vraiment de l'arnaque. Attention, si vous le recevez ne répondez pas.

Par **pat76**, le **15/02/2012** à **17:13**

Bonjour

TV SANTE c'est la même société. Alors n'espérez pas un gain quelconque en dehors d'une action en justice.

Direct Distribution : condamnation en appel de la société belge en France

La Cour d'appel française a octroyé une compensation de 13 000 € à la victime et a infligé une amende de 30 000 € à TV Direct Distribution

Tv Direct Distribution, une société connue des associations de consommateurs TV Direct Distribution (dont le nom légal est Duchesne et qui se cache également derrière Biotonic, Notre Vie et TVD Santé) est connue pour ses pratiques trompeuses. Basée à Nivelles, cette société vise principalement le public français et anglais. De nombreuses plaintes ont déjà été enregistrées à son encontre. Elle a déjà fait l'objet de plusieurs procès.

Un procédé trompeur

Elle promet aux consommateurs le gain de 10 000 € à condition de passer une commande dans leur catalogue. En lisant de plus près le règlement qui est écrit de façon peu claire et peu compréhensible, on se rend compte que la commande n'entraîne pas le versement des 10 000 € mais l'inscription à une loterie... Aucun consommateur ne s'est encore vanté à ce jour d'avoir gagné le gros lot.

Devant la Cour d'appel qui lui a donné raison, la consommatrice française a invoqué le caractère frauduleux des pratiques de Tv Direct Distribution. La Cour a ainsi estimé que « les nombreux courriers, accréditant un gain imaginaire et suggérant une commande de marchandise pour l'obtention du gain, caractérisent les manœuvres qui constituent l'escroquerie ».

Le jugement en appel plus lourd que le premier jugement

La société belge avait fait appel de la décision qui avait été rendue en première instance où elle avait été condamnée à une amende de 5000 € et à une compensation de 3000 € à verser à la consommatrice. En appel, la société se voit à présent condamner à une amende de 30 000 € et à une indemnité de 13 000 € à verser à la consommatrice. Une sanction qui est beaucoup plus lourde.

La société Duchesne a toutefois décidé de se pourvoir en cassation.

Par **timone**, le **15/02/2012** à **17:58**

merci de la réponse , je vois je ne peut rien faire ,ce matin j ai appeler le service apres vente j ai eu une personne vue j ai commander un produit chez eux en me confirmant que le produit etait partis j espere de recevoir aux moin le produit . que les français qui recevrons ce courrier c est pur de l arnaque menssonges je trouve vraiment honteux de laisser des personnes continuer de pratiqué ce genre d activité crupuleuse la société est tv santé nivelle belgique surtout si vous recevez ce genre de courrier répondez pas sur tous pour les séniors.

merci

Par **pat76**, le **23/02/2012** à **13:23**

Bonjour

Arrêtez de rêver, il n'y aura pas de gain. Le seul gagnant c'est la société à laquelle vous passez une commande dans l'espoir d'obtenir un gain qui n'arrivera jamais.

La naïveté a des limites. C'est parce qu'il y a beaucoup de personnes comme vous que ce genre de société peut exister.

Par **danbekk**, le **15/03/2012** à **12:33**

Oui,TV Santé est une arnaque car j'ai fait le test .juste en envoyent le recepicer comme quoi j'avais gagner 15.500 euros;en retour ils ont envoyé un courrier comme quoi j'etais le gagnant officielle des 15.500 euros. alors un conseil mes dames,messieurs, quand vous avez se genre de courrirer la seul solution et la poubelle.

PS: ne donner j'amaiss sur le bon de commandes le numeros de votre carte sur ce bon ,car tout il est même la clés .car si le courrier est perdue est qu'une personne mal veilliante constate que que tout les cordonnée de votre carte y est il peut aller sur internet sur ça bonne journée

Par **kakane45**, le **15/03/2012** à **21:21**

Bonjour,

J'ai fait comme vous, j'ai commandé un produit pour obtenir mon gain de 15.500 euros la semaine dernière pour TV SANTE.

Et cette semaine je reçois un courrier car j'ai soit disant gagné 15.500 euros, mais cette fois-ci TV DIRECT.

Là, ce courrier me met la puce à l'oreille, et je compare l'adresse de l'enveloppe jointe, et je découvre que c'est la même adresse à une différence près, la boîte postale est différente d'un

chiffre !!

Je prends mon courage et je téléphone, on me dit que ma commande est parti et que je chèque est envoyé au gagnant part recommandé.

J'insiste auprès du conseillé pour savoir si mon chèque me sera bien envoyé, ou s'il s'agit d'une arnaque pour que les gens commandent, et là, l'homme que j'ai au téléphone se met à soupirer pour me faire comprendre que je l'agasse et il me raccroche au nez !!!

Je crois qu'il ne faut rien espérer !

Bonne journée

Par **carole**, le **17/03/2012** à **11:27**

cest des escrot jai aussi

pri un avocat cest des merde IL FONT CROIRE AU GENT QUI ON LE GROS LOTS COMME DAB DES PAUVRE GENS SE FONT AVOIR JESPERE QUIL VONT PAYER CEST CONNARD

Par **gaby42830**, le **31/03/2012** à **14:18**

Bonjour,

Après avoir reçu un courrier idem au votre, il est stipuler que il n'y a pas obligation d'achat pour recevoir le gain!! Sachant je sais très bien je ne recevrai jamais ce gain, je n'ai pas commander !!

Alors méfier vous et lisez bien le reglement!

Par **sondos.kanziz**, le **16/05/2012** à **02:28**

moi aussi je suis d'origine algerienne j'ai reçu la même chose le courrier tv santé et j'ai jouer et commander mais je n'ai rien reçu aucun chèque c'est de l'arnaque

Par **sondos.kanziz**, le **16/05/2012** à **02:31**

j'attend
votre chèque

Par **pat76**, le **16/05/2012** à **13:49**

Bonjour

Sur ce site nous répondons aux internautes mais nous ne délivrons pas de chèques.

Il vaudrait mieux pour essayer de l'obtenir, que vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la société qui vous a annoncé que vous aviez gagné et que vous auriez un chèque.

Vous la menacez de l'assignez devant le Tribunal compétent pour publicité mensongère?

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **hodefifa**, le **14/06/2012** à **13:42**

bonjour .

a chaque semaine j'ai reçu des lettres me confirmant que je suis l'heureuse et la seule gagnante d'equ bancaire de 15.500 euros. pour pouvoir le récupérer je dois commandé un article quelque soit la somme environs et je recevrais mon chèque accompagné de ma commande.

j'ai commandé un produit pour obtenir mon gain de 15.500 euros le mois dernière pour TV SANTE.

mais j'ai reçu ma commande que je commander et en fin n'et ya plus de chèque ((jeux Des arnaques))

et maintenant Je suis a la recherche d'une solution pour porté plainte parceque les documant que j'ai reçu de la derniere appele daté et signer ((lu et approuver)) par les responsables

cette jeux il marche avec un Tirages" de sociétés commerciales - généralement vendant par correspondance n'et ya plus de gain ((des voleurs)) pourquoi tous ça
????????????????????????????????

..monsieur : ly ... uch.....

Par **jean**, le **25/09/2012** à **17:47**

bonjour

cela fait trois fois que je commande mais je n'ai toujours rien vu arriver au sujet des 15500 euros promis ,pour moi c'est de la publicite mensongere et de la pure escroquerie il serait temps que les tribunaux agissent serieusement et qu'ils fassent fermer cette ou ces societes tant pis pour le personnel qui serait licencie car de toute facon ce personnel est complice.

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **14:29**

Bonjour Jean.

Si il vous avait été annoncé par courrier que vous aviez gagné, vous êtes en droit de réclamer votre lot.

Les tribunaux ne peuvent agir que si les clients bernés engagent une procédure.

Vous avez prévenu les services de la répression des fraudes?

Par **haberle**, le **29/09/2012** à **16:39**

Moi aussi j'ai eu ce courrier comme quoi j'ai gagné l'espoir fait vivre mais au fond de moi je n'y croit pas il faudrait portez plainte peut être je vais le faire tous des menteurs il profite de la misère des gens croyez moi si j'aurais assez d'argent je prendrait un avocat mais voilà

Par **irÃ"ne35**, le **04/10/2012** à **11:30**

Au vu de tous ces messages, je vois que je me suis fais avoir aussi. On ne pourrait pas se grouper tous pour porter plainte ? cela diviserait les frais d'avocat par le nombre de plaignants.

Par **claudus**, le **04/10/2012** à **12:32**

il faut les metre en justice pour abuts de confiance et moral ci toute foi je pourer avoir un peu daide je les attaquerais en justice mrçie a tous ceu qui temoineroncontre cette societer d arnaqueur il faut que sa sesse de nous prendre pour des piegeons

Par **haberle**, le **04/10/2012** à **12:34**

je vais leur envoyez une lettre recommander et leur dire que je vais portez plainte au cas ou il ne tienne pas leur parole et me payez ce qu'il me doive que pensez vous de ça

Par **irÃ"ne35**, le **04/10/2012** à **12:44**

Bonjour,

Je pense qu'envoyer une lettre recommandée est un début, mais je ne suis pas sure que cela les impressionne. En tout cas, garde une copie de ce courrier. Je leur ai envoyé un courrier en leur disant que j'avais une copie de tous les documents à la disposition de mon avocat pour une action en justice si cela s'avère nécessaire. Je ne sais pas ce que cela donnera

mais il ne faut pas en rester là je pense. Je continue sur mon idée d'une association des victimes de cette arnaque pour les assigner au tribunal.

Par **haberle**, le **04/10/2012** à **13:58**

d'accord avec votre idée il faut les faire cracher cette idée associations a l'air bien

Par **dom**, le **05/10/2012** à **14:44**

Je vous invite tous à prendre contact avec moi concernant cette affaire.
Je suis également dans ce cas, c'est à dire que j'ai potentiellement gagné 15500 €.
Les documents me paraissent clairs et sans équivoques.
En nous groupant, nous pouvons faire en sorte que nos gains nous soient adressés.
Je reste à votre écoute

Par **laneni**, le **11/10/2012** à **22:18**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je suis aussi une des nombreuses victimes de TVD Santé, J'ai peur à présent d'utiliser les produits commandé si cette SOCIETE n'est pas SERIEUSE. En L'ESPACE DE DEUX JOURS je reçois deux courriers me confirmant que c'est bien moi qui aie gagné cette somme et que je dois passer commande pour confirmer l'envoi de ce "fameux chèque de 15500€". SI J'AI BIEN COMPRIS JE DOIS COMMANDER POUR CHACUN DE LEUR COURRIER. En 10 jours je dois passer trois commandes pour pouvoir recevoir mon chèque. Je suis d'accord de m'associer à vos plaintes.

En lisant tous les témoignages des nombreuses personnes qui tombent dans leur piège. Mais lorsqu'on reçoit leur document ils sont tellement convainquant en nous félicitant d'être le seul et unique gagnant qu'on ne peut qu'y croire on souhaite très fort que ce soit vrai, ils sont tellement formelle qu'on pense et pourquoi pas on vous propose une si belle somme qu'évidemment que je veux y croire. Quelle est la personne normalement constituée qui laisserai gagner cette somme à une autre personne alors qu'elle en à besoin peut-être ceux qui font partie des plus grandes fortune de france c'est un pourboir pour eux pas pour nous autres. Moi aussi je pense à ces personnes âgées qui n'ont pas accès à Internet pour s'informer et durant des mois voir des années ce font dépouiller par des sociétés sans aucun scrupule.

INFORMEZ MOI DES DEMARCHES A SUIVRE ET JE M'ACCOMPLIRAI.

Par **pat76**, le **12/10/2012** à **14:09**

Bonjour laneri

Il est spécifié dans les conditions générales que vous obtiendrez votre lot que si vous passez

une commande?

Pour commencez prenez contact avec les services de la répression des fraudes qui vous indiquerons si vous êtes en droit de déposer plainte pour obtenir le gain qui devrait vous revenir.

Si c'est le cas, vous pourrez alors engager une procédure devant le Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Par **Pasyl**, le **12/10/2012** à **18:58**

Bonjour,

Apparemment, moi aussi je me suis fait avoir. J'attends leur réponse après avoir passé une commande mais j'ai gardé tous leurs courriers et j'ai fait des photocopies du verso "bon de commande".

Par **roland68**, le **19/10/2012** à **18:39**

J'ai reçu un email puis un bis 1 puis un bis 2 me confirmant le gain 15 500 € et que je reçoit une lettre de confirmation qui est arrivée par la poste comme ils on annoncées. Un coté présentation des responsables directeur + Mme les finances, j'ai faillie être pris une petit commande le tout environ 40.00€ mais en voulant payé avec la carte et la ça fait STOP il me demande le cote a l'arrière de Carte au complet pas seulement les 3 chiffres à droit et la ça ne passe plus et je commence à devenir le moi normal je prend les papiers et je commence a lire avec une loupe j'ai 80 berges et je trouve toute c'est un SA et M. le directeur et les finances son des NOMS de plumes et les produits son made in C avec des noms de plumes sans garandis comme les personnes le tout et une bonne invention ou arnaque a vous de faire le bon joie !!!!!

Par **Pasyl**, le **20/10/2012** à **14:57**

je suis d'accord avec dom pour me regrouper afin de pouvoir obtenir gain de cause car leurs papiers parraissent vraiment authentique

Par **roland68**, le **20/10/2012** à **16:25**

Bonjour apres une nuit j'ai peu être une solution voila il y a quelques années il y avait un monsieur ex paysan qui avait ouverte un cabinet pour guérir des malade par simple imposition de mains et autre manipulation a guérir les

gens et au file du temps il demandé a ses client (patients) de prendre tell ou tell pilule qui va les aider encore mieux deux boeufs tire plus que un si bien que certains parlait a leur médecin avec des reproches pourquoi lui et pas vous ne m'avez jamais donné ces pilules pour me guérir mais lui oui le tout faisait la ronde et les médecins avaient mare te toujours l'entendre ils en parlaient a leur syndic qui lui attaquait le guérisseur miracle pour exercice de la médecine sans diplôme, il passait en pénale avec une forte amande. et dans notre cas il y a usurpation de fonction de Huissier ce qui est grave, ex: je viens chez vous et fait une saisie de vos meubles au nom de la justice! donc il faut attaquer les huissiers fr ou be en leurs dissant qu'ils son des vauriens il cautionne une arnaque, qu'ils nous prouve le contraire en mettant en cause l'huissier sans NOM un imposteur pour moi si ce n'est pas Mme S.CYPER elle même nom de plume en ce mettant tous on déstabilise la profession de Huissier qui ne trouvent pas d'autre issue que l'attaque de la SA TVD santé pour ce laver de tout concurrence qui les salies, la profession d'huissier repose sur la confiance, ex: un accident materiel on cherche l'huissier pour faire une déclaration des décats avec photo faite par l'huissier etc. que tous ce mettent a leur écrirent avec politesse et tact svp

Par **gospel**, le **22/10/2012** à **16:45**

Bonjour,
moi aussi je fais parti des gagnantsJe viens de recevoir une nouvelle lettre ce matin ,me disant que cette fois ci j'ai gagné 20500euros ,La première fois c'était comme vous tous 15500euros .La somme augmente, c'est genial ,j'ai normalement gagné 36000 euros.

Par **mina**, le **23/10/2012** à **13:23**

Bonjour,
J'ai eu le même coup!
J'ai apparemment gagne 15500 euros.
J'au reçu un premier courrier avec une demande de commande pour valider le gain.
Chose faite, je me suis prise au jeu.
Et aujourd'hui je reçois encore une demande pour passer commande.
Ca sent la grosse arnaque.
Alors que doit-on faire?
Laisser tomber, il me semble car personne n'a jamais vu la couleur de ce fameux chèque!

Par **pat76**, le **23/10/2012** à **14:35**

Bonjour mina

La couleur du chèque, c'est celui à qui vous passez commande qui en voit la couleur.

Si il est indiqué que vous avez gagné, demandez le paiement de votre gain par courrier recommandé avec avis de réception.

Vous précisez que faute d'avoir reçu le gain gagné dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous engagerez une procédure devant le Tribunal de Grande Instance pour faire valoir vos droits.

Vous précisez que vous informez les services de la répression des fraudes afin de faire vérifier si il n'y pas une publicité mensongère.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **NathHorses**, le **23/10/2012** à **15:55**

Bonjour,

Après recherche via Google, je tombe sur votre forum qui me confirme ce que je pensais :
UNE GROSSE ARNAQUE

En plus, si vous regardez bien les documents c'est des imprimés fait en nombre pour tout le monde envoyé en mailling, et non pas du courrier personnel. Si on avait vraiment gagné vous croyez vraiment qu'il s'amuserait à distribuer pour de vrai autant d'argent à des centaines de personnes. Une seule à la rigueur, et encore j'en doute, personne n'a jamais gagné à ces jeux là de VPC, ce n'est qu'une forme de publicité alléchante pour vous faire acheter et plus vous commander (comme apparemment Gospel ci-dessus) plus il vous font prendre des vessies pour des lanternes en augmentant la somme.

J'ai moi aussi reçu ce courrier aujourd'hui même, un peu crédule au premier abord, puis très sceptique, d'où ma recherche sur internet sur cette fameuse entreprise bidon TVD Santé. Je n'avais pas l'intention de commander ses produits qui viennent de je ne sais où mais maintenant c'es sûre je n'achèterais vraiment rien.

Imaginez que l'arnaque se poursuive jusque dans leurs produits aussi....

Arrêtez de gober n'importe quoi, on est de plus en plus dans une société remplie d'arnaques multiples en tout genre, qui se développe à grands pas, surtout avec internet. Ce monde pourri naissant, ne va pas s'arranger malheureusement, surtout si tout le monde mors à l'hameçon pour faire gonfler leurs bisness.

Heureusement internet à ses bons côtés aussi, la preuve, on peut prendre des renseignements sur tout et tout le monde.

C'est sure que porter plainte en groupe serait la solution idéale, car et justement ils le savent bien et compte là dessus, individuellement personne ne peut pas grand chose contre eux, c'est le fameux pot de terre contre le pot de fer, et même en entamant réellement une procédure, ils sont persuadé être plus fort, étant en + hors de notre juridiction française, ils pensent être hors d'atteinte.

Mais je vais quand meme essayer auprès des Services de la Répression des Fraudes de mon département, juste pour voir si ils ont déjà eu des réclamations de cette société et ce qui est possible de faire par leurs biais gratuitement ou pas. S'il m'oriente sur une procédure classique avec avocat et tout le tintouin, je ne vais pas y laisser des plumes en + par dessus le marché, et d'ailleurs on en revient donc à ce que je disais, pour la majorité des gens, tout comme moi aucune procédure n'est engagée la plupart du temps.

Bon courage à tous et ne craquer pas, n'achetez rien, C'EST QUE DU VENT

Par **mudimu**, le **02/11/2012** à **08:16**

Bonjour

J'ai reçu le meme jeu "gagnant officiel pour la somme de 15.500euros"

Quelle démarche faut il suivre pour cette arnaque.

Cordialement.

Mudimu

Par **nanou**, le **02/11/2012** à **11:36**

bonjour ,moi aussi j'ai sois disant gagné une somme 20.500,00euro ,mais qu'il fallait que je commande pour recevoir plus vite mon chèque ,je viens a l'instant de recevoir mon colis mais pas de chèque ,mais par contre un autre courier que j'avais gagné une somme de 15.500,00euro et biensur toujours certifié par un huissier de justice . ce sont des escros que faut il faire.....

cordialement

nanou

Par **pat76**, le **02/11/2012** à **14:44**

Bonjour

Portez plainte auprès du Procureur de la République et prévenir les services de la répression des fraudes des agissements de cette société (publicité mensongère).

Par **aikose17**, le **22/11/2012** à **16:06**

idem pour moi 134 courriers au totale et 77 email regarder <http://youtu.be/Z2dAy-KF9g8>

Par **Dhouth**, le **30/11/2012** à **11:37**

Bonjour,

Je viens de renvoyer un courrier (ça m'a coûté un timbre)

à ce genre d'entreprise après 3 courriers successifs mais je n'ai pas passé de commande.

Je suis très méfiant et je sais que je serai avisé différemment si cela devait arriver d'autant plus que je n'ai jamais fait aucun concours et que pour obtenir un gain, l'obligation de

commander me paraît étrange.

Bref, je n'en suis que de 0.66 e.

les 15500 e promis, je ne compte jamais les voir et je n'en mourrai pas mais j'avoue que ça installe une déception quand même.

Ces escrocs méritent d'être punis et de payer ce qu'ils ont promis. Ce jour là, je serai avec l'association des victimes le jour où elle existera.

La justice des hommes devra tout de même régler ce problème là ne serait-ce que pour qu'au moins une bande d'escrocs cesse son activité crapuleuse.

Philippe

Par **Jennifer49**, le **01/12/2012 à 17:50**

Bonjour , j'ai aussi reçu se courrier et pour ma part toujours rien reçu pour le moment .

Si on fait une association comme propose certaine personne et qu'une plainte et déposé et qu'une procédure et entammé pensez vous que tous le monde aura ses 15 500 € de reverser ?

Par **alterego**, le **01/12/2012 à 18:35**

Bonjour,

Le piège à c... vous connaissiez ?

Et bien maintenant c'est fait !

Ce sont les gogos qui font les escrocs et non pas l'inverse.

Cordialement

Par **benben208**, le **07/12/2012 à 08:37**

bonjour , moi la somme est supérieure à 15000 euros puisqu'il me nomme gagnante du 1 ER prix la grosse cagnotte de 1.550.000.00 euros sachez que je vais déposer un recours auprès de mon avocat pour abus de confiance et publicité mensongère , il faut absolument faire une action car moi je peux me défendre mais des personnes vulnérables ne le pourront pas

Par **Dhouth**, le **08/12/2012 à 09:41**

Bonjour,

Au moins un qui a envie de se défendre. Si persone ne bouge, autant dire amen et laisser courir en fermant les yeux et c'est grave de laisser faire sans rien dire.

Par **caribaou**, le **15/12/2012 à 20:35**

Je viens également de recevoir ce courrier, m'indiquant un gain de 15500 euros. Je leur ai renvoyé un premier courrier où je leur ai indiqué que je commanderai quand j'aurai reçu mon chèque. Ils m'ont répondu qu'il fallait passer commande, je leur ai passé commande en leur précisant que je paierai à la réception du chèque. La prochaine étape sera effectivement un dépôt de plainte. Il faut que tout le monde le fasse....;

Par **Dhoudh**, le **15/12/2012 à 23:00**

Il ne te répondront pas, j'ai déjà fait ce genre de manoeuvre sans aucun effet. je n'attends pas les 15500 euros en retour. Je n'en suis que d'un timbre.

Par **isa197**, le **18/01/2013 à 17:25**

bonjour

moi aussi tv sante ma dit commande depuis 9 mois j ai commande une fois mais rien ce sont des escrocs des voleurs et des menteur donc je compte porter plainte contre eux et les mettre devant un tribunalil faut arreter des gens comme ca et surtout arreter d escroquer les gens

Par **farana**, le **29/01/2013 à 23:48**

bonjour

Mon marie a aussi reçu un courrier de TVSanté l'annonçant qu'il a gagné 15500euros. J'ai effectué une commande de 20.93 euros pour qu'ils m'envoient rapidement ma commande avec le chèque qu'ils avaient promis à mon mari.Jusqu'à ce jour RIEN!!!Lorsque je les ai appelé, la personne que j'ai eu en ligne m'a assurée que j'allais recevoir ma commande dans quelques jours.

En lisant vos témoignage je me dis qu'il faut vraiment former une association contre ces arnaqueurs et trouver des avocats capables de nous défendre afin de fermer définitivement cette société.

Par **michel49**, le **07/03/2013 à 16:54**

Bonjour je suis comme vous je reçois chaque jour de nouveaux courrier en me disant que je suis le gagant et sur un de ses courrier il est inscrit que je ne suis pas obliger de commander ?? Si je fait le total de cete semaine j ai normalement gagnè 70 000 euros ????

Par **Christian93**, le **08/03/2013** à **18:18**

Comme beaucoup je me suis fais avoir. L'escroquerie ne réside pas tant au fait qu'on nous certifie gagner 15500 euros - il suffit de lire le règlement pour comprendre, qu'ils font ce qu'ils veulent - et que 'le' gagnant sera effectivement prévenu ou pas par lettre recommandée après le 31/07/1; ils peuvent décider ou non de tout arrêter. Là où il y aurait bien escroquerie, c'est s'ils n'honoraient pas nos commandes après avoir encaissé les chèques, d'autant que pour le recours les affaires internationales en justice, c'est très aléatoire et en l'occurrence ce serait surement aux tribunaux belges de sanctionner leurs ressortissants. Ils m'ont prévenu qu'ils étaient en rupture de l'article commandé, j'espère qu'ils vont bientôt être réapprovisionnés, et puis, c'est peut-être mon nom qui est chez le notaire, une fois.

Par **Bragard38**, le **09/03/2013** à **12:23**

Bonjour, je suis, comme tant d'autres, victime des TV santé et autres. Après avoir lu tous les témoignages je ne peux que souscrire à l'idée de former un collectif de plaignants afin de les attaquer en justice.

Si ce collectif existe ou est en cours de formation, je serais très heureux d'en connaître le nom et les coordonnées. Merci de faire circuler l'information si nécessaire et de me répondre.

Par **filleduvent**, le **30/03/2013** à **17:04**

Bonjour

Moi aussi j ai gagné 15.500€ j'ai commandé 3 fois et j'attends toujours le chèque donc moi aussi je me suis faite avoir ! Ce sont des escrocs des connards qui profitent du malheur des petites gens Je suis ok pour faire un groupement de victimes d escroquerie et de faire une action en justice J attends que l'on s organise je suis partante

Par **princesse77100**, le **01/12/2013** à **09:48**

Bonjour je suis comme vous le pire ces que sa s arête jamais tvsante et autre ces des menteur arnaqueur et tient que les gen repondron sa leur courier sa s arrêtera jamais mois jai écrit a julien couvert a l amision sens aucun doute courbetsad@yahoo.fr pour le sa s arête râ le bol de tous sa sa fait un an que j datent mes gaine en plus je ne leur reonp plus mes tvsante et autre comme tvdirect ou biotonic ces les même alors faite comme moi expliquer a l émission coubert tous vos problème au sujet sa a plusieurs a se pleindre contre eux on n arrivera a nos fin pour que sa s arête mare de tous sa merci

Par **Tdaniel**, le **13/05/2014** à **19:38**

Bonjour, ce serai avec plaisir que je participerai à un collectif , je viens de recevoir un courrier me disant que je suis l'heureuse gagnante de 20500 euros de Tv santé , 20500 euros de biotonic etc ...

Par **mg26**, le **03/11/2014** à **13:55**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous tous j'ai 19 ans.Sa fait désormais 4 fois que je reçois des lettres de se genre et j'aimerais bien arrêter de recevoir ce genre de courrier alors si quelqu'un sait comment faire donné moi votre réponse.En vous remerciant. Bonne journée à vous

Par **moisse**, le **03/11/2014** à **14:28**

Bonsoir,

Vous pouvez simplement:

* rayer votre adresse et remettre le pli à la poste avec la mention " refusé courrier non sollicité"

* adhérer à la liste ROBINSON, dont j'ignore toutefois l'efficacité réelle.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R24281.xhtml>

Par **alterego**, le **03/11/2014** à **17:31**

Bonjour,

De votre boîte aux lettres à la poubelle sans prendre la peine d'ouvrir les enveloppes et de les lire.

Vous gagnerez du temps.

Cordialement

Par **moisse**, le **03/11/2014** à **17:48**

Bonsoir,

Dans une telle situation je déconseille le jet direct à la poubelle.

Avant passage au déchiqueteur compte tenu des informations indiquées et la possibilité d'achats non désirés, le risque d'usurpation étant réel.

Par **mg26**, le **04/11/2014** à **00:55**

Bonjour moisse quand vous dites rayer votre adresse et remettre le pli à la poste avec la

mention refusé courrier non sollicité
vous l'avez déjà fait ou pas merci de votre réponse

Par **alterego**, le **04/11/2014** à **08:21**

Bonjour,

Moisse a raison, le déchetage préalable est plus que recommandé. Des destructeurs pour sont, aujourd'hui, à la portée de toutes les bourses.

Cordialement

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **08:47**

Bonjour,

[citation]vous l'avez déjà fait ou pas merci de votre réponse
[/citation]

Oui, de même que j'ai déjà fait pareil pour des courriers ne m'étant pas destinés ni à mes voisins, mais avec l'indication cette fois de NPAI ou n'habite pas à l'adresse indiquée.

Mais j'ai aussi souvent fait du classement vertical, après avoir vérifié ne rien jeté qui comporte mes coordonnées.

Par **Lag0**, le **04/11/2014** à **08:51**

[citation]après avoir vérifié ne rien jeté qui comporte mes coordonnées.[/citation]

Ce qui ne doit pas être simple de nos jours...

Je ne vois pas en fait en quoi ne pas jeter une lettre comportant vos coordonnées peut représenter une sécurité, votre adresse n'étant pas, de toute façon, un secret d'état.

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **09:03**

Certes, mais mon adresse figurant sur un bon de commande pré-rempli sans constituer un secret d'état voire un commande effective, ne peut qu'être une source future de controverse. Le risque n'étant pas nul ni infinitésimal, je me refuse à le courir tout simplement.

Par **ocachau**, le **05/11/2014** à **12:21**

Si quelqu'un lance une action collective je suis partante. Pour ma part je n'ai pas répondu à la société TVD Santé, je ne suis pas née de la dernière pluie et c'est pour ça que je suis sur ce

forum. Sincèrement cela me ferait bicher de voir ce genre de société mordre la poussière : par les temps qui courent ce genre de faux espoir peut être destructeur.

Par **moisse**, le **05/11/2014** à **15:14**

Bonjour,

[citation]Si quelqu'un lance une action collective je suis partante[/citation]

L'action collective telle que crée par la récente loi HAMON n'est pas mise en mouvement par un consommateur ou un groupe de consommateurs mécontents, mais par une association agréée dans la liste actuellement connue (une quinzaine).

Il faut donc agir tout d'abord auprès d'une de ces associations pour que chaque consommateur puisse s'en référer.

Encore faut-il justifier d'un préjudice, autre que l'agacement.

Par **Lag0**, le **05/11/2014** à **18:22**

[citation]par les temps qui courent ce genre de faux espoir peut être destructeur.[/citation]

D'un autre coté, pour croire un courrier qui vous annonce que vous avez gagné une grosse somme comme ça, faut tout de même être très naïf ! Perso, je reçois souvent des mails de la fondation Bill Gates qui m'annonce un gain de plusieurs millions d'euros, je n'ai jamais donné suite, vous pensez que j'ai loupé quelque chose ?

Par **anabelle6234**, le **21/11/2014** à **19:58**

bonsoir a toutes et a tous !Moi aussi j ai renvoyer il y a 10jours une ommande j ai reçu ce jour le produit et pas les sous mais le produit n est pas celui que j ai commander .Qui aurai un numero de telephonne pour que je puisse les appeler merci a vous tous bonne soirée !!!!!

Par **anabelle6234**, le **22/11/2014** à **13:50**

bonsoir!! moi aussi je suis partante car vraiment il faut arreter tout ses escroqueries.amicalement anabelle6234

Par **haoues**, le **19/12/2014** à **15:10**

bonjour a tous je tiens a vous dire que sur la société tvd sante ils ont trois non différents les voici biotonic, notre vie, tvd santé ils faudré les stoppé

Par **saligne**, le **21/12/2014** à **11:32**

bonjour a tous ,

je suis une victime comme beaucoup d'entre vous cela fait 2 mois que je reçois 2 a 3 fois par semaine des courriers de "notre vie ,tv sante ,et biotonic" me certifiant que c'est sur et certain que j'ai gagne un cheque ,soit de 15500 euro ou 20500 euro ou deux fois 8250 euro cela depend.

j'avoue avoir commander ,je me suis faite avoir au debut j'ait meme était contacter par telephone ,et a ma demande de gain la reponse a était que ce n'était pas le meme service .

je suis tres étonnee que la justice n'oblige pas ces sociétés a ferme tout simplement, cela fait tres longtemps, maintenant je le sais qu'ils font leurs magouilles .en toutes impunites .

j'ai déjà porter plainte sur intrenet sur un site mais je n'ai reçue aucune reponse .

Par **shelti88**, le **25/03/2015** à **11:52**

j'ai fais plusieurs achat maintenant en plus des prospectus a répétition des message téléphonique me disant que j'ai gagne 16500euro mais jamais rien un tissus de mensonge

Par **belin2020**, le **18/04/2015** à **10:06**

bon jour je reçois du courrier de la part de tv sante qui m 'indique que j'ai gagné 16500 euros mais je ne vois jamais rien venir il faut que je passe 1 commande poursoit disant je reçoive le chèque sont ils dans la légalité merci par avance me répondre

Par **jodelariege**, le **18/04/2015** à **12:42**

bonjour lisez tous les messages au dessus de vous et vous verrez que vous pouvez déchirer et jeter ce genre de lettre ;c'est connu et archi connu depuis des dizaines d'années.....

Par **alterego**, le **26/04/2015** à **20:45**

Bonjour,

belin2020, rassurez-vous, le fait de nous avoir questionnés montre que vous n'êtes pas encore complètement tombé dans le piège à "c..s" !

Si vous n'avez pas gagné 16500 €, vous avez au moins remporté un lot de consolation. Modeste certes, mais que vous aurez apprécié.

Cordialement

Par **placard**, le **16/06/2015** à **14:38**

Je vois que je ne suis pas la seule. J'ai bien compris qu'ils ne sont pas clairs. Je sais que l'on ne gagnera jamais ces sommes mais ce qui me derange c'est qu

Par **Bingo25**, le **15/11/2015** à **16:06**

15:11/2015

Bonjour

J'ai lu vos critiques et je voudrai vous renseigner

D'abord lisez bien le règlement

Le jeu dure un an. L'après 2011 il ne pouvait y avoir que 5 gagnants. Je suis celui de 2015.

Le jeu se terminant le 30 juin le numéro gagnant ne devait être révéle que dans les deux mois. J'ai donc reçu la garantie officielle de numero gagnant daté comme le veut le règlement du 28 août 2015. Est aussi certifié à Mr Louis qu'il recevra le chèque en envoyant mon bordereau avec le papillon pour réclamer les 21500€ ce que j'ai fait immédiatement. Au cas où ma lettre se serait égarée j'ai confirmé ma demande courant septembre. Ne voyant rien venir le 12 octobre j'ai réitéré ma demande, sans résultat. Je leur ai envoyé la loi du code de commerce sur les pratiques trompeuses ayant pour objet le paragraphe 18 d'affirmer dans le cadre d'une pratique commerciale, qu'un prix peut être gagné sans attribuer le prix décrit avec sanctions pénales. emprisonnement 2 ans, amende de 300.000€ pour le dirigeant, 1.500.000€ pour la société. Pas de réponse. Je ne veux pas entreprendre de procédure longue et coûteuse aussi je leur ai envoyé le 1er novembre une lettre recommandée les avisant que je vais transmettre mon dossier à la Direction départementale de la répression des fraudes, et j'attendrai de voir le bien fondé de mon action. Je n'espère pas voir un jour les 21.500 € mais une condamnation me réjouera pleinement

Par **jojovava**, le **30/11/2015** à **13:52**

moi aussi j'ai les meme courrier c'est de l'arnac surtout ne jamais commander mettre directement a la poubelle.

Par **alterego**, le **30/11/2015** à **15:33**

Bonjour,

Arnaque ou piège à c.. [smile7]

Par **Bingo25**, le **02/12/2015** à **11:52**

Bonjour

J'ai envoyé mon dossier le 1 er décembre a la Direction
Départementale des Fraudes.Je vais attendre patiemment
la réponse.A suivre!!!!

Par **grandmere**, le **11/01/2016** à **17:44**

j'ai également reçu de toutes les sociétés tvsante, biotonic et notre vie de nombreuses
publicités et des documents n'annonçant que j'avais gagné, j'ai quelquefois répondu mais
bien sur toujours rien, je serais partante pour une association pour porter plainte devant les
tribunaux
merci de ne tenir informer

Par **alterego**, le **11/01/2016** à **18:31**

Bonjour,

C'est grâce à des **gnocous** comme vous et tant d'autres que ces "pièges à c..." et arnaques
existent.

Vous le savez, vous êtes informés et bien non, ça ne fait rien, vous ne pouvez pas vous
empêcher d'y plonger quand même tête première.

Cordialement

Par **Bingo25**, le **13/01/2016** à **10:00**

Bonjour Grandmère

J'ai reçu la réponse de la D.D.des fraudes.ILS disent ne pas être habilitésà régler des
problèmes de particulier.Ils me conseillent de porter plainte avec constitution de partie
civile(procédure longue et onéreuse),soit m'adresser à une association de défense des
consommateurs Pour l'instantj'ai demandé à TVSANTE

le nom et l'adresse de leur huissier pour vérifier si mon numéro est bien gagnant ou si c'est encore une arnaque. S'ils refusent ce serait une nouvelle preuve de leur mauvaise foi.
Affaire à suivre

Par **jodelariege**, le 13/01/2016 à 11:00

bonjour ;le mieux est de jeter systématiquement ce genre de courrier et au bout d'un moment vous ne recevrez plus rien comme moi....vous ne trouvez pas curieux de gagner à plein de trucs? des centaines de milliers de gens reçoivent comme vous ce genre de courrier,c'est juste pour vous faire acheter quelque chose sur leur catalogue ,ça existe depuis des dizaines d'années et je m'étonne qu'on s'y laisse prendre encore....il y a toujours une astuce pour que votre numéro ne soit pas gagnant ou vous gagnez une clopinette....ce genre de boutique travaille sur l'appât du gain et la naïveté de futurs acheteurs...

Par **alterego**, le 13/01/2016 à 12:26

Bonjour,

Qui êtes-vous ou pour qui vous prenez-vous **Bingo25**, **grandmère** et autres prétendues victimes, pour penser qu'une entreprise dont la seule raison d'être est de gagner de l'argent sur notre dos, qui ne vous connaît ni d'Adam et Eve peut vous désigner comme l'heureux gagnant sans vous en avoir pris d'abord.

Vous allez écrire à l'huissier ? C'est votre droit, le ridicule ne tue pas*. Libre à vous si vous avez du temps et de l'argent à perdre.

Même pas la Française des Jeux, le PMU et autres entreprises légales "pompes à fric" ne se le permet.

Si les entreprises du type de celles dont vous avez à vous plaindre existent c'est parce que les naïfs prolifèrent et non pas l'inverse.

Ne pensez surtout pas que j'ai quelque chose contre vous. Fuyez "**les marchands du Temple**".

Cordialement

* L'huissier ne vous répondra jamais. Il n'a aucun compte à nous rendre, il fera le mort.

Par **Bingo25**, le 15/01/2016 à 17:13

Bonjour alterego

Je suis d'accord c'est une arnaque; Mais je rassemble le maximum de preuve pour le prouver et ensuite pour pouvoir porter plainte avec le maximum de chance. je n'envisage pas de laisser tomber.

Par **alterego**, le 15/01/2016 à 18:02

Bonjour,

Vous ne devez pas être un habitué des tribunaux mais c'est votre droit.

Je vous souhaite beaucoup de patience si votre plainte ne fait pas l'objet d'un classement vertical, vous rappelant que seul le Procureur de la République est habilité à apprécier si une plainte est recevable ou non.

Cordialement

Par **Bingo25**, le 16/01/2016 à 09:45

Bonjour,

Merci du conseil mais je suis au courant. Je vais d'abord passer par le service juridique d'une association de consommateur en l'occurrence "Que Choisir". Je sais que s'il faut que ma plainte aboutisse, je dois me constituer partie civile avec les frais que cela entraîne.

Cordialement.

Par **jodelariege**, le 16/01/2016 à 09:58

bonjour est ce que cela en vaut la peine? d'autres personnes ont du vouloir aller aussi au tribunal et ce genre de boutique continue encore et toujours leurs manoeuvres.... la solution est que tout le monde mette ces torchons à la poubelle... au bout d'un moment on n'a plus rien dans sa boîte aux lettres, inutile de dépenser de l'énergie et de l'argent pour ça...

Par **alterego**, le 16/01/2016 à 13:54

Bonjour,

"s'il faut que ma plainte aboutisse il faut me constituer partie civile avec les frais que cela entraîne".

Si vous pensez que cela suffit vous vous bercez de douces illusions.

Par **brunojb**, le **01/02/2016** à **09:44**

bonjour,
depuis des mois je suis déclaré grand gagnant de plusieurs fournisseurs ce compléments alimentaires et bien sur j'ai pratiquement toujours répondu par retour de courrier avec commande ! le chèque devait me parvenir dans les 48 h. ! et bien sur : rien ! ! j'ai recommencé à maintes reprises pour les mêmes résultats ...
puis je espérer qu'un jour le rêve se réalise ? ...
ou l'arnaque s'est avérée ?...
merci de votre réponse !
cordialement.
r. martin

Par **jodelariege**, le **01/02/2016** à **09:56**

bonjour relisez ci dessus :l'arnaque est avérée et ce depuis des années et des années et des années et des années..... tant que les gens ne jéteront pas ces torchons à la poubelle cela continuera... des années des années des années.....

Par **roooolex**, le **22/02/2016** à **14:20**

Bonjour,
je viens de recevoir un courrier comme quoi j'ai gagné 21500 euros, c'est certains qui disent, donc l'union fait la force donc ceux qui vont au tribunal peuvent me contacter afin d'être sûr de gagner ensemble !
Mon email : cleverthebest@gmail.com

Par **jodelariege**, le **22/02/2016** à **15:19**

bonjour vous n'etes pas du tout sur de gagner meme ensemble ,je n'ai pas encore vu de témoignage de gens qui avaient gagné aux tribunaux sur ce site ou ailleurs.....juste des gens qui ne veulent pas jeter ce genre de courrier à la poubelle et qui veulent encore croire au père noel ,meme adulte....

Par **roooolex**, le **22/02/2016** à **16:33**

BONJOUR,

Nous avons effectivement un grand gagnant sur le forum alors regroupons nous. Il y a une personne qui a eu son gain par le tribunal, faisons de même ! J'ai contacté COURBET ET TOUT LE BATACLAN d'avocats !
mon email : cleverthebest@gmail.com

Par **Bingo25**, le **25/02/2016** à **16:56**

Bonjour

Pour l'instant je continue à rassembler des preuves. J'ai demandé par lettre avec A.R l'adresse de leur huissier Pas de réponse. Cela prouve ou que l'huissier n'existe pas; ou qu'ils ne veulent pas que je lui pose des questions qui les embarrasseraient. Preuve supplémentaire de leur mauvaise foi. Je vais à nouveau leur poser d'autres questions embarrassantes. Sans réponse j'aurai ainsi d'autres preuves de leur félonie.

Par **nella39**, le **07/03/2016** à **10:58**

je ne reçois pas de courrier mais des appels téléphoniques. Tous les jours et même plusieurs par jour. Bio tonic (0483970197) et tvd santé (0483580489). En fait, il s'agit toujours du même message : "Bonjour chère madame, je m'appelle Lucas machin, vous avez reçu une grande enveloppe etc...etc..." Quand je suis absente, ces messages remplissent mon répondeur. Je ne sais pas comment bloquer ces 2 numéros de téléphone. J'ai regardé sur le site orange mais je ne trouve rien. Si quelqu'un connaît la solution, je suis preneuse. D'avance merci.

Par **jodelariege**, le **07/03/2016** à **11:06**

bonjour il y a deux ans j'ai téléphoné à orange pour évoquer ce problème ,je ne sais pas quel est le service en question mais depuis je n'ai plus aucun coup de téléphone de démarchage ,je ne suis plus non plus sur l'annuaire téléphonique....téléphonez directement à orange

Par **nella39**, le **07/03/2016** à **15:37**

Voilà, je viens de téléphoner à Orange. Réponse : " ils ne peuvent rien faire " "changer de numéro de téléphone" "déposer plainte "
Si je me retire de l'annuaire téléphonique, ces sociétés continueront d'appeler puisqu'elles ont mon numéro de téléphone enregistré.
Sur un mobile, on peut bloquer des numéros entrants mais pas sur un fixe.
Déposer plainte, ce n'est pas anodin ! Si d'autres personnes sont dans mon cas

Par **jodelariege**, le **07/03/2016** à **16:35**

changez de numéro de téléphone et ne le donnez qu'à des proches

Par **Bingo25**, le **08/03/2016** à **08:51**

Pas de probleme.je ne reçois rien par ttéléphone

Par **niki 89**, le **02/09/2016** à **13:09**

bonjour,

moi aussi je suis victime de l'arnaque de la société tvsante toute les semaines je reçois un courrier me disant que je suis la seule et unique gagnante d'un chèque de 16500 euro la semaine dernière j'ai passé une commande et surprise dans ma commande devinez ce qu'il y avait le chèque de 16500 euro c'est transformé en bon d'achat de deux euro.Franchement j'en ai assez de toutes ces arnaques et j'aimerais savoir vers qui me tourner pour trouver une solution pour recquerer mon gain et faire tomber cette société d'arnaqueur.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/09/2016** à **13:40**

Bonjour niki 89,

Si vous aviez lu la première page de cette discussion, vous vous seriez rendu compte que vous avez affaire à une société qui arnaque les consommateurs. Ne tombez jamais dans leurs pièges, leur publicité n'est faite que pour vous faire passer une commande, donc acheter chez eux, mais vous ne voyez jamais la couleur de votre pseudo gain. Cette société a été maintes et maintes fois condamnée mais n'en continue pas moins son système.

Par **jodelariege**, le **02/09/2016** à **13:57**

bonjour je suis quand meme étonnée que ce genre d'arnaque existe encore du moins que cela marche encore ,rien que sur ce site on en parle depuis 2009 soit 7 ans et c'est un minimum car cela existe depuis bien plus longtemps.....avec toute la contre pub là dessus où étaient passés les consommateurs pour ne pas etre au courant ? sur la planète Mars? la seule solution est de jeter à la poubelle directement ce genre de courrier ,moi je ne reçois plus rien du tout

Par **niki 89**, le **06/09/2016** à **17:37**

bonjour Tisuisse

merci d'avoir répondu a ma question de toute façon je ne passe pas de commande chez eux car c'est toutes les semaines que je reçois leurs papiers si je devais toucher tout l'argent que j'ai soit disant gagné chez eux je serais millionnaire encore merci à vous

Par **Visiteur**, le **06/09/2016** à **22:23**

Personne n'ignore que l'on ne gagne pas sans avoir joué, que l'on peut être choisi comme ça, au hasard, pour percevoir 15.000 €, et pourtant, si ces escrocs sont encore là, c'est que tout le monde n'a pas compris et que beaucoup trop de gens cèdent à la tentation.

Par **ninef**, le **28/02/2018** à **08:14**

Bonjour

Moi je suis gagnate d'un chèque de 16 000 euros! jamais reçu. j'ai passé 3 petites commandes d'une vingtaine d'euros afin de recevoir plus vite le chèque.

Suivant mon relevé de banque, ils m'ont prélevé 3 sommes de plus de 50 euros chacunes! Pas reçu les produit commandés, ni le chèque! de mieux en mieux!

Par **geromino**, le **30/06/2019** à **23:02**

En fait ce sont pas réellement des sociétés, ce sont exclusivement des enseignes commerciales. par exemple vous avez la Société LAURIE à NICE qui dispose de 4 enseignes ; tel que biotonic -tv s anté , Notre vie. Ses enseignes ont pour adresse un code postal à Vallauris uniquement et ne dispose pas de siège ni de RC il n'empêche dans leur règlement il s'annonce . On n'y trouve aussi cette enseigne TV Direct distribution la centrale des familles et que l'on retrouve la même appellation d'enseigne chez une Société Luxembourgeoise, société qui du reste a été condamnée. A suivre.

Par **CISA**, le **02/10/2019** à **16:26**

Bonjour

Je participe à la remise du gain maximum de 21500 euros.

Par **jodelariege**, le **02/10/2019** à **16:48**

bonjour

relisez toutes les pages au dessus de vous: vous lirez que depuis 10 ans que quelqu'un est venu poser la question personne n'a jamais gagné quelque chose.... c'est juste une tactique pour vous faire commander encore et encore.....ça dure depuis des années et des années...

Par **Casimodo**, le **04/01/2022** à **15:34**

Voici mon numéreau de participation N° 019.350.120, le code est: IPAIPH. Je viens de recevoir un courrier de chez vous, Je ne fait pas de commande, et je tiens à recevoir mon chèque d'un montant de 16.500€. De toute façon c'est de l'arnaque, vous nous obligé de faire des achats. J'attends une réponse de votre part. je vois que vous avez pas mal de réclamation.

Par **Casimodo**, le **04/01/2022** à **15:38**

Voici mon numéreau de participation N° 019.350.120, le code est: IPAIPH. Je viens de recevoir un courrier de chez vous, Je ne fait pas de commande, et je tiens à recevoir mon chèque d'un montant de 16.500€. De toute façon c'est de l'arnaque, vous nous obligé de faire des achats. J'attends une réponse de votre part. je vois que vous avez pas mal de réclamation.

EN Bonne antendeur SALUTATION.

Par **morobar**, le **04/01/2022** à **16:06**

Encore une qui est à l'ouest.